

LE « CHOC DES SAVOIRS » DANS LES ÉCOLES

Réunions d'informations intersyndicale, juin 2024

- I - LE TRI DES ÉLÈVES,
OU LA REPRODUCTION DE TOUTES LES INÉGALITÉS
- II - LES NOUVEAUX PROGRAMMES :
L'ÉCOLE NORMATIVE CONTRE L'ÉCOLE INCLUSIVE
- III - LA LABELLISATION DES MANUELS : DU MÉPRIS POUR LE
PROFESSIONNALISME ENSEIGNANT
- IV - L'ÉCOLE SOUS LE CONTRÔLE
DES ÉVALUATIONS NATIONALES GÉNÉRALISÉES
- V - QUELLE PLACE POUR LES DIRECTEURS.TRICES ?
- VI - LUTTONS COLLECTIVEMENT
CONTRE LE "CHOC DES SAVOIRS"

**Cher.ère.s collègues,
bonnes vacances à tous.tes et
n'oubliez pas de préparer la rentrée :**



**DISCUTEZ
ENSEMBLE DU
BLOCAGE DES ÉVAS !**

La mobilisation unitaire de nos syndicats contre le "Choc des savoirs" et les évaluations généralisées s'est faite ce mois de juin 2024 dans un contexte de crise politique inédite. Nous réaffirmons notre **opposition totale à l'extrême droite** dont la montée est la conséquence des politiques anti-sociales des dernières années : **beaucoup de mesures du "Choc des savoirs" préfigurent le projet "éducatif" du RN...**

MARDI 5 DÉCEMBRE 2023, LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION GABRIEL ATTAL DÉVOILE LE PLAN DE SA POLITIQUE ÉDUCATIVE.



LE JOUR MÊME, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ROGER CHUDEAU, DÉPUTÉ RN, LE FÉLICITE POUR UNE PARTIE DES MESURES.



"[...] Je vois que vous connaissez le fonctionnement d'un photocopieur car ces mesures sont exactement celles du programme éducatif de Marine Le Pen. Vous avez de bonnes lectures !
Compliments, donc ! [...]"

Roger Chudeau (député RN de Loir-et-Cher, chargé du projet éducatif du RN en 2022)

**CES DERNIÈRES ANNÉES, NOS ORGANISATIONS SYNDICALES
ONT COMBATTU LES POLITIQUES ÉDUCATIVES
DÉGRADANT TOUJOURS PLUS L'ÉCOLE PUBLIQUE.**

**NOUS NOUS OPPOSONS FERMEMENT AU
PROJET DE L'EXTRÊME-DROITE POUR L'ÉCOLE**

Un projet réactionnaire et antirépublicain, qui renforcerait le "Choc des savoirs" et en ferait l'outil de mise au pas du système éducatif :

**Liberté pédagogique
mise au pas au
service d'un projet
identitaire**

**Fin du projet d'une
École républicaine
émancpatrice pour
toutes et tous**

**Stigmatisation de
nos élèves les plus
fragiles**

I - LE TRI DES ÉLÈVES, OU LA REPRODUCTION DE TOUTES INÉGALITÉS

L'école du tri social est la seule réponse du gouvernement aux difficultés à gérer l'hétérogénéité dans des classes surchargées



- Menace la confiance en soi des élèves
- Impose une mise en compétition
- Impose une pression de la performance constante
- Conséquence : ségrégation sociale et sexuée et reproduction des inégalités
- Étiquette « d'élève faible » : lourd pour l'orientation au lycée



LA MIXITÉ ET L'HÉTÉROGÉNÉITÉ NE SONT NI UN PROBLÈME, NI UN FREIN AUX APPRENTISSAGES :

- socialisation indispensable
- dynamisent les enseignements
- développent l'entraide

I - LE TRI DES ÉLÈVES, OU LA REPRODUCTION DE TOUTES INÉGALITÉS

Une École qui permettra à chaque élève de sortir plus fort-e du système scolaire, comme le prétendent Macron et son gouvernement ?



MENSONGE : regrouper les élèves par « niveau scolaire », c'est choisir d'amplifier le tri scolaire dès le plus jeune âge



BESOIN DE MOYENS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE :

- reconstruire les RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)
- développer au collège le même type d'approche
- réduire tous les effectifs par classe
- recruter des personnels enseignants pour mettre fin aux absences non remplacées

Du CP à la Terminale : des programmes pour lesquels tous les élèves apprennent de la même façon en même temps

- Temps de réalisation très court (2 mois)
- Disparition de la notion de cycle
- Contradiction avec l'école inclusive
- Mise en difficulté des élèves les plus fragiles avec l'introduction de repères annuels et infra-annuels
- « Éléментарisation » de l'école maternelle

Calendrier de révision des programmes

Le Conseil supérieur des programmes est saisi dès à présent pour engager une refonte des programmes pour améliorer l'exigence, la lisibilité et la qualité du cadre des apprentissages.

Rentrée 2024

- Nouveaux programmes de français et de mathématiques pour l'école maternelle, le CP, le CE1 et le CE2

Rentrée 2025

- Nouveaux programmes de français et de mathématiques pour le CM1, le CM2 et la 6^e
- Nouveaux programmes de langues vivantes étrangères de la 6^e à la terminale
- Nouveau socle commun de connaissances, de compétences, et de culture
- Nouveau programme de mathématiques pour la 2^{de} générale et technologique et la 1^{re} générale

Rentrée 2026

- Nouveaux programmes de français et de mathématiques pour la 5^e, la 4^e et la 3^e

Extrait du dossier de Presse
« Choc des Savoirs » (5/12/2023)

**PROJET
SUSPENDU...
PAS OUBLIÉ!**

Programme de français du cycle 1

Avril 2024

Lien vers les projets de programmes Maths et Français pour les cycles 1 et 2

Quelques exemples

- Voici ce qui est exigible d'un élève de 4 ans pour verbaliser sa réponse : « *Si Lilou avait cinq kiwis et qu'elle en a mangé deux, pour trouver combien de kiwis, il lui reste, je recule de deux* » ou encore l'utilisation du futur antérieur dans une phrase complexe.
- On demande à des élèves de CP de comprendre et d'utiliser les fractions demi et quart tandis que ces notions seront vues un an plus tard pour lire l'heure.
- On demande la même année à des élèves de découper des bandes représentant les dizaines en 10 unités pour la numération et des bandes représentant des nombres entiers en 4, pour obtenir des quarts



Vote quasi unanime contre la mise en place de ces programmes au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 7 juin 2024

● Contre ● Pour ● Absention ● Refus de Vote



**PROJET
SUSPENDU...
PAS OUBLIÉ !**

La liberté d'enseignement est attaquée. Par le passé, seul Vichy a déjà publié une "liste d'ouvrages autorisés" !

inspecteurs généraux. Les certificateurs analyseront les manuels édités et proposeront leur labellisation dès lors que les critères définis dans le cahier des charges national seront respectés.

Dès la rentrée 2024, les manuels de lecture en CP bénéficieront d'une labellisation.

Les manuels de CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^e bénéficieront d'une labellisation à compter de septembre 2025.

Tous les manuels du CP à la terminale bénéficieront d'une labellisation à partir de septembre 2026.

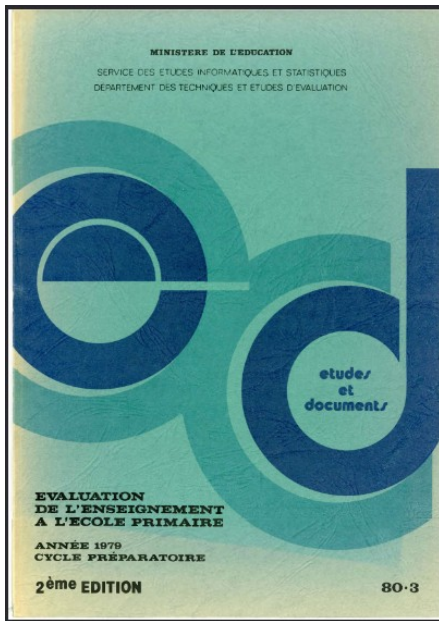
Extrait du dossier de Presse
« Choc des Savoirs » (5/12/2023)

- Le Ministère veut nous obliger à utiliser des manuels
- Le Ministère veut nous obliger à acheter des manuels labellisés
- Le Ministère prépare sa propagande : les annonces prévalent sur les textes réglementaires...
- La communauté éducative au CSE, les éditeurs.trices et des sénateurs.trices y sont opposés !
- Un nouveau manque de confiance et de mépris pour le professionnalisme des enseignant.es
- De pseudo arguments scientifiques

IV - L'ÉCOLE SOUS LE CONTRÔLE DES ÉVALUATIONS NATIONALES GÉNÉRALISÉES

Des évaluations sur échantillons aux évaluations nationales individuelles standardisées : historique d'un projet idéologique de casse de l'école publique

Années 70-80 : des évaluations sur échantillons



« Un échantillon suivi d'élèves (...) représentatif au niveau national de la population scolaire considérée, (...) extrait par les techniques usuelles en la matière, (...). Il compte 19.938 élèves de CP répartis dans 1.390 écoles publiques et 3.068 élèves de CP répartis dans 227 écoles privées. »

1989-2007 : 1ères évaluations individuelles généralisées



- Évaluations diagnostiques en tout début d'année de CE2 et 6e
- « Gardes-fous » (Jospin) pour éviter le classement entre écoles
- Résultats individuels confidentiels
- Remontées non systématiques, échantillonnage de la DEPP

Années 2000 : Un tournant managérial, le *New Public Management*

Les fonctionnaires rendent compte aux autorités de leur performance, sur la base d'indicateurs standardisés.
→ N. Sarkozy : « l'évaluation est un instrument du pilotage ».

2009-2012 : les évaluations Darcos-Chatel/Blanquer



- Évaluations en mai de CE1 et en janvier de CM2
- Prime de passation de 400€
- Évaluer les élèves pour... évaluer les enseignant.es ! (DEPP 2015)
- Remontées systématiques informatisées au MEN



Enseignant.es désobéisseurs.euses,
et nombreuses critiques en interne

IV - L'ÉCOLE SOUS LE CONTRÔLE DES ÉVALUATIONS NATIONALES GÉNÉRALISÉES

A partir de 2017 : retour de Blanquer... et des évaluations individuelles standardisées



- 2017 : Évaluations en début de CP et 6^e, 2018 : mi-CP, début CE1 et 2nde
- Méthode scientifique, remontées systématiques et traitement automatisé des résultats
- Instrumentalisation des « résultats » pour la communication politique
- Mise en difficulté des élèves
- Pilotage par le résultat



Nombreux refus de passation ou de remontée des résultats en CP et CE1 jusqu'à aujourd'hui sans sanction

Rentrée 2023 et projets du « Choc des Savoirs » : poursuite des évaluations Blanquer



GÉNÉRALISATION DES ÉVALUATIONS DU CP A LA 4^e !

- Rentrée 2023 : évaluations en CM1 et 4^e
- Groupes de niveaux au collège selon les résultats aux évaluations
- Rentrée 2024 : projet de généralisation au CE2, CM2 et 5^e
- Recul de la culture professionnelle au profit de protocoles
- Vers une école normative, sélective et inégalitaire
- Risque de mise en concurrence des écoles, comme on le connaît aujourd'hui pour les collèges et les lycées, avec les "Indicateurs de Valeurs Ajoutées" IVAC et IVAL

REFUSONS TOUTES LES MESURES DU "CHOC DES SAVOIRS" QUI FONT SYSTÈME !

LE « CHOC DES SAVOIRS » DANS LES ÉCOLES – juin 2024

IV - L'ÉCOLE SOUS LE CONTRÔLE DES ÉVALUATIONS NATIONALES GÉNÉRALISÉES

Nos organisations s'opposent aux évaluations nationales standardisées et les dénoncent :

- Elles ne sont pas utiles aux élèves et ne sont pas une réponse à la difficulté scolaire.
- Elles sont chronophages et hors-sol, éloignées des pratiques professionnelles des enseignant.es, et elles remettent en cause la liberté pédagogique.
- Elles engagent tout le système dans une logique de teaching to the test et de réduction de l'éducation à la transmission des « fondamentaux ».
- Elles constituent une source de stress et de mal-être pour les élèves.
- Elles réduisent l'école à un rôle de mise en conformité et de normativité.
- Elles ne tiennent pas compte de la diversité des élèves ni des principes de l'école inclusive.
- Elles ne sont qu'un outil managérial servant au « pilotage » libéral de l'Éducation (attribution de financements, actions de formations, paye au mérite ?).
- Elles font de l'école une institution de tri et de classement de tous.tes : élèves, enseignantes, écoles et établissements.

Ce que dit la Loi Rilhac

(Loi n° 2021-1716 du 21/12/2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école)

Le directeur ou la directrice « veille à la diffusion des instructions et programmes officiels ainsi qu'au bon déroulement des enseignements. »

« Le directeur engage des actions, coordonne les projets pédagogiques et soutient les initiatives permettant à l'équipe pédagogique d'améliorer l'efficacité de l'enseignement dans le cadre de la réglementation et des programmes d'enseignement en vigueur. »

Art. R. 411-16

V - QUELLE PLACE POUR LES DIRECTEURS.TRICES ?

Ce que dit le BO n°2 du 12/01/2023 concernant Un plan d'action pour l'école maternelle

« Les directeurs et directrices d'école exerçant en école maternelle bénéficient, dans le cadre de leur formation continue, d'actions spécifiques dédiées aux enjeux propres à cette école : le pilotage pédagogique dans le cadre du programme d'enseignement, les préconisations pédagogiques ministérielles, l'usage et l'analyse des évaluations CP, ... »

Ce que présente l'application du plan maternelle au niveau de l'Ille-et-Vilaine

« Viser la réussite pour chacun des élèves »

Les objectifs d'enseignement définis visent à améliorer les résultats des élèves aux compétences des évaluations nationales d'entrée au CP, en s'attachant à réduire les écarts des résultats départementaux avec ceux du national et à accompagner au plus près les écoles pour lesquelles les élèves demeurent en grande difficulté d'apprentissage de manière récurrente.

Des effets qui se concrétisent déjà en Ile-et-Vilaine...

« Les IEN prévoient un temps de travail dédié lors d'un conseil de directeurs (au cours du 1er trimestre) afin d'analyser les résultats aux évaluations nationales de la circonscription. »

« Les priorités générales sont établies sur la base des constats suivants à l'entrée au CP en 2023. Les équipes seront accompagnées sur la base de ces résultats contextualisés dans les circonscriptions, par les Inspecteurs de l'Education nationale. Un groupe d'écoles, sur chacun des territoires, bénéficiera d'un accompagnement de proximité. »



Déjà prévu dans le Plan Académique de Formation (PAF) de cette année pour 3 écoles de la circonscription de Redon : inscription des 3 équipes pédagogiques concernées

Et toujours dans le plan maternelle d'Ille-et-Vilaine...

"Les directeurs : dans leur formation statutaire et continue, avec 6 heures de formation sur le pilotage des enseignements des savoirs fondamentaux à l'école maternelle"



Les directeurs et les directrices deviennent aussi des exécutant.es de la politique du choc des savoirs. Ils et elles seront les garants de sa mise en application dans les écoles.

VI - LUTTONS COLLECTIVEMENT CONTRE LE "CHOC DES SAVOIRS"

MÉPRIS DU
PROFESSIONNALISME
DES ENSEIGNANTS

TRI SCOLAIRE
PRODUCTEUR
D'INÉGALITÉS

UNE ÉCOLE NORMATIVE
CONTRE
L'ÉCOLE INCLUSIVE

ÉVALUATIONS
GÉNÉRALISÉES

PILOTAGE PAR LES
DIRECTEURS.TRICES

LE « CHOC DES SAVOIRS » CONSTRUIT UNE ÉCOLE PLUS NORMATIVE ET PLUS SÉLECTIVE

**LUTTONS COLLECTIVEMENT :
BLOQUONS LES ÉVALUATIONS
NATIONALES !**

**SANS ÉVALUATIONS GÉNÉRALISÉES
PAS D'OUTIL DE PILOTAGE ET DE CONTRÔLE
PAS DE TRI POSSIBLE**

**Cher.ère.s collègues,
bonnes vacances à tous.tes et
n'oubliez pas de préparer la rentrée :**



**DISCUTEZ
ENSEMBLE DU
BLOCAGE DES ÉVAS !**